

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2021 à 20H30

**Étaient Présents** : Mmes BEYSSAC, PRALONG, GIRARD, LANNOY et Messieurs CARLE, SABIN, OULION, REMOND, GIBERT, CHAPYTS.

**Était Excusée** : Mme GALLET-ALLAIN Ginette donne pouvoir à Mme BEYSSAC Roselyne

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Elisabeth

#### **Ordre N°1-AUGMENTATION DU PRIX DE LA CANTINE SCOLAIRE 2021-2022**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les repas pris à la cantine scolaire sont fournis depuis la rentrée 2008-2009 par l'association AGIC (Association de Gestion des Installations Communales) dont le siège est en Mairie de Saint-Paulien.

Elle donne lecture de leur courrier nous indiquant que le prix d'achat du repas à la rentrée scolaire 2021-2022 augmente de 0.10 €.

Elle les informe que les prix de la restauration scolaire sont fixés par la commune et qu'il serait souhaitable de répercuter cette augmentation avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2022. Pour l'année scolaire 2020-2021, le prix des repas élèves était de 3.80 € et celui des repas adultes 5.45 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le prix des repas élèves à 3.90 €
- De fixer le prix des repas adultes à 5.55 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Une information sera transmise aux parents d'élèves.

#### **Ordre N°2-TARIFS DE LOCATION SALLE D'ACCUEIL ET D'ANIMATION**

Suite à l'augmentation des frais de fonctionnement (électricité, granulés...) Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de réviser les tarifs de location de la salle d'accueil et d'animation. Le règlement intérieur indiquant dans son article 12 que le montant de la location comprenait le nettoyage des sols sera corrigé, compte tenu que celui-ci est à la charge du locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer pour les réservations à compter de ce jour, les tarifs suivants :

	<b>Résidents Principales et Secondaire de la Commune</b>	<b>Hors Résidents Commune</b>
<b>Journée (24h)</b>	120 €	220 €
<b>Week-end</b>	170 €	320 €
<b>Manifestation des associations communales</b>	Gratuit	Pas de location pour associations hors commune
<b>Théâtre, 3<sup>ème</sup> Age, Gymnastique, diverses associations</b>	Forfait Annuel 100 €	/
<b>Obsèques</b>	30 €	50 €
<b>Nettoyage de la Salle</b>	80€	80 €
<b>Caution pour tous</b>	400 €	400 €

### **Ordre N°3-DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Maire expose au conseil municipal que suite à l'emprunt réalisé en juin 2021 de 150 000 € pour l'agrandissement de la salle d'accueil et d'animation, il est nécessaire d'effectuer une augmentation des dépenses prévus pour les remboursements d'emprunts :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DEPENSES</b>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
6188 : Autres frais divers	500 €	
66111 : Intérêts réglés à l'échéance		500 €
<b>INVESTISSEMENT</b>		
21571 : Matériel roulant – Voirie Opération 16 – Acquisition matériel	5 000 €	
1641 : Emprunts en euros		5 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus.

### **Ordre N°4-APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

L'approbation du rapport de la CLECT, concernant les charges transférées dans le cadre du transfert de compétence « eaux pluviales » à la communauté d'agglomération du Puy, est reportée dans l'attente d'informations complémentaires.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

### **- Décision du maire : Décision n° 2021-005 du 08 novembre 2021**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a exercé son droit de préemption sur le bien suivant : Section B n° 290 situé à Chomelix Bas appartenant à Madame Stéphanie VARENNE épouse CHEVALIER pour la somme de 200 € afin d'aménager un parking.

### **- Adressage :**

Madame le Maire présente l'avancée de l'adressage sur Géoportail. Elle demande à chaque référent des villages de bien vouloir prendre connaissance et d'approuver le tracé des voies communales. Elle remet à chaque responsable des villages un plan qui sera transmis aux habitants afin qu'ils puissent proposer un nom aux voies définies. Une demande de subvention sera déposée ultérieurement.

Serge GIBERT aurait préféré que des réunions d'information soient organisées dans chaque hameau.

### **- Engazonnement du cimetière :**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un devis pour l'engazonnement du cimetière a été demandé à trois entreprises. Cette solution ayant été choisie à l'unanimité à la place d'allées goudronnées.

Deux entreprises se sont rendues sur place pour mesurer la surface à engazonner (1 500m<sup>2</sup>) et évaluer le chantier (Décapage, fournitures et mise en place de terre végétale). Nous attendons les devis avant de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022.

Une information auprès des habitants sera nécessaire car toutes les plantes installées hors des concessions devront être enlevées. L'information sera transmise par voie de presse, d'affichage au cimetière, sur Panneau Pocket et sur le bulletin municipal.

### **- Autres :**

\*Thomas REMOND intervient pour présenter les doléances de certains habitants de la Montlhiade, qui souhaitent que le chemin au départ de la parcelle Section E N°1119 soit goudronné. Il propose de vendre les anciens biens de sections de la Montlhiade pour financer les travaux. Il se charge de faire estimer les parcelles par une entreprise forestière.

\*Suite à la mise en vente des Maisons THOLLOT et prochainement de celle contigüe appartenant à M.PEYROTTE, Madame le Maire propose de faire acheter ces bâtiments par l'EPS afin de constituer une réserve pour la création prochaine d'un parking le long de la voie Bolène, aujourd'hui très encombrée par les véhicules des riverains. L'établissement public foncier sera consulté dans les meilleurs délais.